

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 97/01 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA SITUATION DE L'AGRICULTURE

SEANCE DU 20 JANVIER 1997

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le vingt janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Premier Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : **RECU LE**

Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Michel MORETTI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI
M. Alexandre GABRIELLI à M. Dominique BIANCHI
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. François MOSCONI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Pascal ARRIGHI

12. FEV. 1997

PREFECTURE DE CORSE

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESI, Jean-Baptiste LANTIERI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le projet de délibération déposé par les groupes de la majorité régionale,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la délibération, dont la teneur suit :

" L'ASSEMBLEE DE CORSE,

PREND ACTE de l'existence d'un contexte général très défavorable pour l'ensemble des secteurs d'activités économiques,

EST CONSCIENTE de la situation dramatique que connaît l'agriculture en Corse, dans un tel contexte,

CONSTATE que le dispositif mis en place pour le désendettement agricole n'est pas de nature à régler la crise actuelle,

REÇU LE

12. FEV 1997

PREFECTURE DE CORSE

CONSIDERE qu'il convient de traiter le problème dans sa globalité en prenant en compte à la fois la dette bancaire, la dette à l'égard de l'OFFICE Hydraulique et la dette sociale qui prive aujourd'hui nombre d'agriculteurs de couverture sociale,

DEMANDE à être associée à de nouvelles réunions de travail entre l'Etat, le Crédit Agricole et les représentants de la profession,

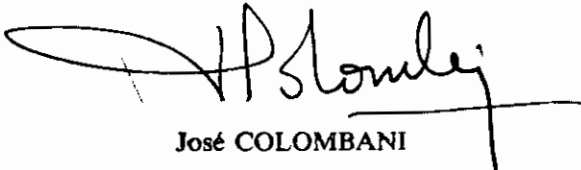
MANDATE le Conseil Exécutif pour fixer dans les délais les plus brefs avec ces partenaires le calendrier des réunions."

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 Janvier 1997

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE
12.FEV 1997
PREFECTURE DE CORSE